

De toute évidence, nous ne sommes pas en mesure d'apporter des modifications fondamentales au système scolaire professionnel lui-même. On pourrait certainement avancer des arguments très convaincants pour affirmer que le système scolaire canadien devrait être public d'un océan à l'autre, mais ce n'est pas le moment aujourd'hui. Nous pensons que les conseils scolaires de Terre-Neuve devraient être élus et responsables devant la population, et nous espérons que cela viendra aussi.

Je voudrais répéter que, puisque cette résolution vise simplement à reconnaître une réalité historique et que les libéraux n'ont rien fait à ce sujet pendant de longues années, nous avons accepté dans un esprit de coopération non partisane de procéder aujourd'hui à toutes les étapes de l'adoption de cette résolution.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que j'appuie les modifications proposées à la clause 17 des conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada. Nous nous rendons tous compte, j'en suis sûr, qu'il est difficile de rédiger des textes législatifs de façon à prévoir tous les problèmes susceptibles de survenir dans l'avenir.

Je pense que nous nous rendons compte également que, pendant un certain nombre d'années, c'est-à-dire depuis 1954, le système scolaire pentecôtiste de Terre-Neuve a été traité injustement. Même si la province de Terre-Neuve lui reconnaissait certains droits et lui accordait un financement équitable, il ne jouissait pas des mêmes droits constitutionnels que les autres groupes religieux. Avec l'adoption de cette modification à la clause 17, les *Pentecostal Assemblies of Newfoundland* jouiront en fait de la pleine égalité d'éducation avec les autres confessions, et verront leurs droits consacrés dans la Constitution canadienne.

Tous les partis ont consenti à adopter rapidement cet amendement. Je voudrais féliciter le ministre des Transports (M. Crosbie) pour avoir proposé cette résolution. La date d'aujourd'hui restera sûrement gravée dans la mémoire des pentecôtistes de Terre-Neuve. Je suis sûr que ceux-ci sont fiers aujourd'hui d'être Canadiens; il est temps que nous nous rendions compte de la chance que nous avons de vivre dans un pays qui encourage la liberté du culte et non la discrimination fondée sur la religion.

Je suis heureux que tous les partis représentés à la Chambre aient accepté d'adopter rapidement cette résolution. Cela montre bien que nous voulons tous que cette injustice soit corrigée et que les droits des *Pentecostal Assemblies* soient inscrits dans la Constitution du Canada, au même titre que ceux des autres confessions religieuses de la province de Terre-Neuve.

M. le vice-président: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Article 21 du Règlement

(La motion est adoptée.)

M. Lewis: Monsieur le Président, étant donné les progrès que nous avons accomplis ce matin, vous conviendrez, je pense, que nous pourrions déclarer qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA VIOLENCE FAMILIALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, une étude intitulée *La sexualité blessée*, publiée par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement, a levé le voile sur la violence sexuelle en milieu conjugal. Les résultats de cette étude sont effarants et nous démontrent clairement les liens entre la pornographie et le comportement sexuel violent.

Quatre-vingt-trois pour cent des femmes interviewées ont admis avoir été violentées sexuellement par leur conjoint ou partenaire; 66.3 p. 100 de ces femmes disent que les rapports sexuels n'étaient jamais des moments de tendresse, alors que 61 p. 100 parlent de sexualité en termes douloureux et humiliants.

On apprend également dans cette étude que trois hommes sur quatre, conjoints ou partenaires de ces femmes, consomment du matériel pornographique. Ils forcent leurs partenaires à imiter certaines situations représentées dans des vidéos, revues et autre matériel pornographique.

Cette étude permettra au personnel des maisons d'hébergement de mieux aider ces femmes en tenant compte de tous leurs besoins. Lorsqu'on parle violence, on pense femmes battues, fractures des bras et des joues. On refuse de mentionner que cette violence va encore plus loin, c'est-à-dire qu'on la retrouve dans les moments les plus intimes du couple.

La ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a fait un pas dans la bonne direction en allouant 7.4 millions afin d'aider les maisons d'hébergement.

Nous attendons pour savoir ce que le gouvernement conservateur fera dans ce même dossier. Il est temps qu'il assume un leadership plutôt que de suivre l'exemple comme le font certains gouvernements provinciaux.